 **COMMUNE D’AURONS**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 AVRIL 2015**

**L’an deux mille quinze, le vendredi 10 Avril 2015 à 18h00,**

**Le Conseil Municipal de la commune d’Aurons, dûment convoqué par Monsieur le Maire, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à savoir la salle du conseil municipal.**

**Nombre de membres du conseil municipal :** 13, treize.

**Etaient présents :** M. André BERTERO, Mme Emilie FRUTOSO, M. René BERTOLINA, M. Boris FLAUD, M. Max FONTAINE, Mme Mélanie GAYDIER, M. Vincent BACHET, Mme Liliane HEUZE, Mme Sophie KERNEN, Mme Annie NOGIER

**Etaient excusé avec pouvoir :** Mr jacques CAMPION représenté par Mr. René BERTOLINA, Mme Magalie ROBERT représentée par Mr André BERTERO, Mme Séverine GARNIER représentée par Mme Sophie KERNEN

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l’appel nominal, il a été procédé en conformité avec l’article L. 2121-15 de ce même code à l’élection pour la présente session d’un secrétaire au sein du Conseil :

À l’unanimité des voix, M. René BERTOLINA a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Monsieur le Maire, la séance est ouverte à 18h05.

\* \* \*

**1. Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 26 mars 2015**

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés d’approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2015.

**2. Affectation des résultats du compte administratif 2014 dans le Budget Primitif 2015.**

Rapporteur : Mme la Directrice générale des services ;

Monsieur le Maire donne la parole à Mme la Directrice générale des services afin de présenter le compte administratif 2014. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l’unanimité le report des excédants financiers du Budget 2014 sur le Budget primitif de l’année 2015.

**3. Approbation du Budget Primitif 2015.**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire et de Mme la Directrice générale des services, le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l’unanimité des membres présents le Budget primitif pour l’année 2015.

**4.** **Fixation des taux d’impositions des taxes directes locales pour 2015.**

Rapporteur : Monsieur le Maire ;

Suite à la hausse des taux d’imposition fixés par Agglopole Provence, Mr le Maire propose de baisser les taux d’imposition communaux appliqués en 2014, il souhaite protéger les contribuables d’une forte augmentation et d’appliquer les taux d’imposition suivant pour l’année 2015.

 - 2014 Taxe d’habitation **13.00%** Taux proposés pour l’année 2015 **10.08%**

 - 2014 Taxe foncière (bât) **15.50%** Taux proposés pour l’année 2015 **12.03%**

 - 2014 Taxe foncière (non bâti) **53.39%** Taux proposés pour l’année 2015 **40.20%**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés, ces propositions.

**5. Précisions des affectations au compte 6232 (fêtes et cérémonies)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il est nécessaire et ce à la demande du Trésor Public de préciser au mieux les affectations du compte 6232 (fêtes et cérémonies) par gerbes de fleurs, mariage, décès, apéritifs cérémonie et fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l’unanimité des membres présents et représentés, les précisions des affectations au compte 6232.

**L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.**

**Le secrétaire Le Maire**

**René BERTOLINA André BERTERO**